

Direction Générale
Tél. 05.53.93.47.09
Affaire suivie par Dominique SEGALEN

Réf : DS/FL n° 2024.008

Marmande le 19 mars 2024

**Procès-verbal du conseil municipal
du Lundi 19 février 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 30

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 13 février 2024 s'est réuni le Lundi 19 février 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoint. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, MARCHAND Emmanuelle, GUILBAUD Valérie, FEYRIT Pierre, PREVOT Jérémie,

Pouvoirs : de MARTIN Dominique à LE BRIS Alain, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane.

Séverine CHASTAING est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 29.01.2024 est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE précise qu'il dispose de 3 pouvoirs de MARTIN Dominique à LE BRIS Alain, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane.

Avant de débiter la séance, M. Le Maire souhaite adresser quelques mots sur des sujets marquants pour notre ville de Marmande.

En premier lieu, c'est avec tristesse que les membres du conseil municipal ont appris le décès de Christian CASSE.

Il fut élu au conseil municipal, 2^{ème} adjoint au Maire de Gérard GOUZES, en charge des travaux, du logement et de l'assainissement de 1989 à 1995 puis 1^{er} adjoint en charge de l'économie de 1995 à 2000. Sa contribution et son dévouement envers la commune et ses habitants resteront gravés dans les mémoires de tous.

M. Le Maire demande d'observer une minute de silence pour honorer sa mémoire.

Les travaux d'embellissement de la Place Clemenceau avancent, transformant ainsi l'espace public pour le rendre encore plus accueillant.

- Durant ces travaux des arbres ont été coupés.

Le cabinet avait transmis un communiqué de presse que M. Le Maire reprend.

Communiqué de presse transmis le 5 février

Extrait : Dans le cadre de ces travaux, l'entreprise EUROVIA a procédé au décroûtage de la voirie devant l'ancien bar des 9 Fontaines, où trois Tilleuls sont actuellement implantés. Suite à une analyse minutieuse lors de la première réunion de chantier, il a été identifié qu'un de ces arbres présentait une échaudure sur le tronc et nécessitait un remplacement. De plus, d'autres arbres ont montré des signes de racines superficielles, soulevant des préoccupations quant à l'impact potentiel sur le nouveau revêtement.

Après concertation et avec l'approbation de M. Le Maire, il a été décidé de remplacer non pas un, mais l'ensemble des trois Tilleuls.

Cette décision a été prise dans un souci de qualité et de durabilité des travaux en cours.

Le service Espaces Verts interviendra pour la dépose de ces arbres au cours de la semaine 6, veillant à minimiser les perturbations pour l'avancement du chantier.

Vous trouverez le communiqué de presse complet ci-joint. Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions.

Nous vous remercions de votre intérêt continu pour les projets de la Ville de Marmande.

Bien cordialement,

M. Le Maire précise que les 3 arbres devant le musée Marzelles, des mûriers-platanes, seront également coupés et remplacés. Ces arbres sont malades suite à des tailles trop sévères. Ceci était prévu dès le programme initial des travaux. Il souligne également qu'un incident entre Eurovia et le commerçant de la pizzeria « Mama Mia » est à déplorer. Il précise que tout se passe pourtant plutôt bien d'après les retours dont dispose la collectivité.

Les paveurs sont arrivés et ont commencé leur travail, donnant ainsi un autre relief aux travaux.

Concernant les fouilles, les archéologues interviendront durant 3 semaines, soit du 11 mars au 29 mars. La collectivité assumera les frais de logement, de nourriture, de minipelle.

M. Le Maire souhaite faire une mention spéciale aux commerçants qu'il considère comme les artisans de notre dynamisme économique. Leur vitalité contribue au charme de notre centre-ville, et la majorité travaille main dans la main avec eux pour soutenir et promouvoir leur activité. M. Le Maire explique qu'une commission d'indemnisation a été mise en place, (avec un accompagnement auprès de la CCI, et l'arrivée d'un manager de centre-ville...)

La Voie Inter-Quartiers, projet d'envergure, suscite l'attente de nombreux Marmandais. Le chantier a démarré le 5 février. C'est l'intersection avec la rue du Dr Neau qui est concernée pour le moment. Cette réalisation est une étape importante pour l'amélioration de la mobilité au sein de notre commune.

Dans un autre registre, les clés des jardins familiaux, véritables espaces de partage et de convivialité, seront remises bientôt (le 24 février prochain) à leurs nouveaux propriétaires. Cette initiative promeut la proximité et le lien social.

Concernant la démocratie participative, sur la question de l'engagement et à l'initiative de C. Sorin s'est tenue une réunion avec 7 autres communes (Bègles, Périgueux, Floirac, Pujol, Sarlat, Libourne) pour échanger sur les pratiques et les expériences. La majorité encourage tous les Marmandais à s'impliquer et à faire entendre leur voix.

Enfin, les manifestations des agriculteurs ont nécessité l'intervention des services techniques pour dégager ce qui devait l'être en urgence et rendre l'accès au public.

A ce jour, cela représente un budget de 15 000 € environ. Le montant du devis pour traiter le rond-point des vigneron, au LECLERC s'élève à la même somme. La collectivité est tout de même quand même loin des 400 000 € de la ville d'Agen (frais partagés entre l'agglomération et la ville).

Dossier n°1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29.01.2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 janvier 2024.

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : - 28 Contre : 00 - Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°2 Rapport d'Orientations Politiques 2024

M. Le Maire aborde le premier dossier de ce conseil municipal : le rapport d'orientations politiques.

Il souligne que la loi oblige la Ville de Marmande à tenir un Débat d'Orientations Budgétaires sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires. Ce débat donne lieu à une délibération destinée à prendre acte qu'il a bien eu lieu. Il précise cependant que ce rapport d'orientations politiques n'a pas de caractère obligatoire. Il permet cependant d'exposer la politique que souhaite mener la majorité.

Il précise que cette présentation se fera de façon concise. Les événements actuels renforcent la majorité dans sa volonté d'aller plus loin dans ses deux piliers à savoir la participation citoyenne et la transition écologique.

Il évoque la période de sécheresse actuelle en Roussillon. C'est donc à travers ces deux prismes que seront déclinées les ambitions 2024 de la majorité.

C. Sorin débute la présentation avec la participation citoyenne.

L'année 2023 a marqué un jalon significatif à mi-mandat avec une évaluation positive de l'engagement de la majorité en faveur du dialogue citoyen. Une augmentation constante de la participation au budget participatif, de nombreuses candidatures pour les conseils générationnels, une satisfaction affichée des membres des conseils participatifs attestent de l'enracinement de la participation à Marmande.

La conférence marquante de Joe Spiegel en juin dernier a renforcé la détermination de la majorité à agir avec les Marmandais et Marmandaises.

L'évaluation de la politique participative de la majorité a permis d'identifier les axes d'amélioration, notamment la nécessité de fédérer le travail des conseils de quartiers et de faciliter l'émergence d'idées pour le budget participatif. Les jardins familiaux dans le quartier de Thivras reflètent le travail, le fruit d'un conseil participatif, permettant de répondre aux besoins sociaux et environnementaux tout en favorisant le lien intergénérationnel et social.

Le budget participatif a vu la réalisation de projets tels que « la Filhole un lieu de vie pour tous », et « Retour aux sources » démontrant une participation croissante des citoyens. Les conseils générationnels ont été renouvelés en décembre 2023 mettant l'accent sur les projets intergénérationnels et les rencontres, les réunions de quartiers tout cela pour une compréhension plus profonde des préoccupations des Marmandais. Les rencontres mensuelles sur le marché, ont permis de renforcer la proximité et la collaboration avec les citoyens.

Les initiatives événementielles élaborées en partenariat avec les commerçants ont animé la ville en 2023.

Depuis cette année, la municipalité adhère à des réseaux nationaux et européens de participation citoyenne.

La première édition des « Rencontres de la participation », le 13 février dernier, a permis des échanges fructueux avec d'autres collectivités.

Le groupe de travail « Fabriquer du commun au quotidien » a permis de mettre en lumière les actions des agents avec les habitants, avec notamment la réalisation d'une carte de la participation et la création d'un événement grand public de la participation citoyenne qui se déroulera en septembre de cette année.

S. Chastaing souligne que la municipalité de Marmande est engagée dans la transition écologique depuis le début de son mandat à travers des actions concrètes, durables et des budgets maîtrisés. En effet, il s'agit de faire des contraintes et des difficultés de véritables atouts et de ne pas tomber dans une image punitive de l'environnement.

Pour Marmande, durant les trois dernières années, la majorité a réussi à mettre pas mal de projets en place. L'année 2023 est marquée par la réalisation du jardin Espiet, premier îlot de fraîcheur au sein de la ville. D'autres viendront.

2023 a été concrétisée également par le plan vélo avec un partenariat accru en lien avec VGA.

Concernant la propreté, la réduction des déchets est un point très important avec un plan d'envergure qui se concrétise. La majorité a beaucoup travaillé sur la transition énergétique avec des aménagements sur l'ensemble des équipements culturels et sportifs, de manière à faire des actions concrètes de limitation de chauffage, de l'utilisation de l'eau...

La rénovation de l'école Edouard Herriot va débiter cette année 2024.

Elle mentionne également le projet d'autoconsommation sur lequel elle travaille en collaboration avec Monsieur Pascal. Elle souligne que l'autoconsommation représente vraiment l'avenir. Des panneaux solaires vont être posés sur le CTM et sur l'ensemble d'autres équipements sportifs et culturels pour permettre l'auto consommation, la création d'une énergie verte et la réduction des coûts de consommation directe.

Il faut savoir que ce projet sera le plus gros du département du Lot-et-Garonne.

La majorité continue bien sûr ses actions de rénovation sur l'éclairage public par des remplacements par des Leds. Elle espère que les Marmandais comprendront qu'il fait bon de continuer à éteindre la lumière la nuit. Cela a permis de ne pas avoir une progression de nos factures trop importante en 2023.

Il nous faut continuer sur cette trajectoire. Elle souhaite conclure sur la biodiversité, sujet qui lui tient à cœur et qui peut parfois faire sourire. Elle souligne qu'en terme de transition écologique, c'est sur la biodiversité que l'on voit le plus rapidement les effets. C'est aussi elle qui pâtit le plus rapidement des effets néfastes sur l'environnement. Elle souligne que la majorité est fière du futur rucher pédagogique et du parcours de découverte de la biodiversité qui naîtra en 2024 sur la ville de Marmande.

M. Milhac présente la politique d'aménagement urbain pour repenser la ville.

Il tient avant de commencer à remercier particulièrement les agents du service Urbanisme pour le travail qu'ils ont accompli en 2023.

En 2023, la majorité a lancé des études concernant le règlement local de publicité. Cela comprend les panneaux à l'entrée de ville, les totems, tout ce que l'on voit sur les devantures des commerçants. M. Milhac souligne qu'il s'agit là d'un enjeu important pour avoir une entrée de ville attractive. L'enjeu est également financier : le coût s'élève à 230 000 €.

2023, c'est aussi la mise à plat du PLU signé à l'arrivée de la mandature. Plusieurs projets ont pu voir le jour et sont en cours de construction. La majorité a décidé de remettre à plat le PLU pour plusieurs modifications, notamment pour les commerçants (leur permettre ainsi différentes possibilités d'installation).

M. Milhac explique que l'année 2023, c'est bien évidemment les travaux de requalification de la place Clemenceau, des rues Charles de Gaulle, Abel Boyer et Palais (le chantier emblématique de la mandature). Centre-ville, que la mandature veut végétaliser, qu'elle veut paisible avec une mobilité douce avec une attractivité.

La majorité pense qu'avec cette attractivité les citoyens vont revenir en centre-ville, les commerçants pourront bénéficier de cet afflux.

La majorité aura en 2024 des projets importants structurants.

Concernant les politiques territoriales innovantes, M. Caruhel explique que pour l'année 2024 la majorité continue la transformation du site CESAme. Le campus des formations industrielles sera réhabilité et agrandi. Une réflexion va être engagée sur l'aménagement des ateliers pour la partie hangar.

Par ailleurs la réflexion pour la réhabilitation du parc central de la Gravette est également engagée. L'objectif est d'en faire un lieu de vie et de loisirs ouvert à l'ensemble de la commune. Ce travail avait été entrepris en 2023 et sera mis en œuvre sur l'année 2024.

En 2024 le contrat de la politique de la ville sera renouvelé et engagé jusqu'en 2030. Le contrat de projet est en cours de finalisation. Cela a été travaillé en concertation avec les habitants et les différents acteurs associatifs. Un élargissement du périmètre d'intervention est prévu.

J-C. Feyrit présente la politique sportive de la ville en 2024. Une des priorités de la majorité concerne les équipements sportifs (suivi, entretien) et leur mise aux normes.

Les équipements des terrains extérieurs et des gymnases passeront aux Leds. Les études déjà lancées pour la réhabilitation de certains équipements locaux se poursuivront.

L'ambition de la majorité est que chaque Marmandais, Marmandaise ait la possibilité de trouver un équipement sportif pour pratiquer une activité physique et sportive, quel que soit son âge et son niveau. Cela passe également par la mise à disposition d'éducateurs sportifs dans les écoles, dans les clubs afin de les soutenir dans leur développement.

La majorité s'est inscrite dans la dynamique du club inclusif. Marmande s'engage dans le parasport pour favoriser le développement de l'offre parasportive, accompagner les clubs dans leur ouverture à tous les publics, et plus particulièrement ceux éloignés de la pratique du sport (des personnes à des situations de handicap).

La majorité s'engage à répondre à un enjeu de santé publique et accompagner la Maison Sport - Santé Marmandaise. Il s'agira de stabiliser l'animation d'activités pouvant accueillir des pratiquants sur prescription médicale.

La municipalité apportera son soutien aux acteurs associatifs dans le développement de projets visant à répondre à des problématiques d'intérêt général.

2024 sera une année olympique à Marmande.

Le 23 juin dernier a été lancé le programme Marmande « Terre de sport et de culture » en collaboration avec les services culturels. Ce travail original entre le service des sports et la culture a permis d'obtenir la labellisation de 10 actions par Paris 2024.

JC. Feyrit remercie les agents de ces deux services respectifs, les élus du service culturel pour leur engagement.

Le 14 février dernier a été marqué par le démarrage d'une activité sportive et culturelle.

La médiathèque a investi le hall de la salle Ladevèze pour mettre plusieurs ouvrages à disposition des jeunes sportifs pour leur permettre de lire. Des animations sportives et culturelles seront menées dans les écoles (activité théâtre autour du sport).

Le 1^{er} juin aura lieu un spectacle musical au stade Dartiailh ouvert à tous les publics.

Du 27 juillet au 11 août, plusieurs ateliers seront ouverts durant les jeux olympiques.

F. Verdier, AL. Gasser et A. Le Bris présentent la culture, élément incontournable et essentiel de Marmande. La culture et le patrimoine sont avant tout créateurs de richesse humaine, atout majeur pour notre ville et son territoire.

L'objectif en 2024, tout comme en 2023 est de faire rayonner Marmande à travers la culture et le patrimoine.

La culture et le patrimoine c'est une direction culturelle qui s'active à faire vivre la ville tout au long de l'année avec ses cinq services Les Archives/ Patrimoine, le Conservatoire Maurice Ravel, la Médiathèque Albert Camus, le Théâtre Coemedia, le Musée Marzelles.

De nombreux points peuvent être évoqués : le succès croissant des dimanches au cloître, les différents spectacles, la mise en lumière des travaux menés par le service Archives et patrimoine, les animations de classe, le développement d'ateliers pour tous les publics.

2024 est l'année des jeux olympiques de Paris.

Un ouvrage dédié à l'histoire du sport Marmandais sera créé à cette occasion. Ce sera le prix d'un travail associant bénévoles et associations, clubs sportifs. Les Marmandais et Marmandaises raconteront leurs expériences, avec leur vision de Marmande, ville, sportive.

La culture à Marmande rime depuis longtemps avec numérique avec le festival, Tek ART reconnu au plan régional et national.

Il a permis de démontrer que les innovations technologiques peuvent développer la créativité et l'expérience. La municipalité a répondu à un appel à projets qui pourrait permettre de poursuivre ses activités.

Parce que le patrimoine est un atout pour notre ville, et plus particulièrement pour le centre-ville, les projets construits demeurent la pierre angulaire de notre édifice artistique culturelle et patrimonial. Plus que jamais la majorité est convaincue que l'avenir de Marmande et de son territoire sera culturel et patrimonial.

P. Cardoit présente la partie Education.

L'année 2023 a été marquée par une réorganisation du service Education et Jeunesse, l'occasion de redéfinir et de redéployer les missions de chacun. Une nouvelle directrice a pris ses fonctions en début d'année. Les missions des directeurs CLAE ont été modifiées de façon à devenir référents de secteur scolaire et périscolaire permettant ainsi de fluidifier les relations et la collaboration éducation nationale / mairie.

Cela a également permis de redévelopper les relations inter-services renforçant l'offre en direction des enfants Marmandais.

2023 a également été marquée par la relance de la commission extra-municipale après les années Covid. Tous les membres des conseils d'école de la ville ont été invités à se réunir deux fois dans l'année pour réfléchir aux problématiques autour de l'école.

Le premier enjeu retenu pour ce travail participatif a été l'aménagement et l'adaptation des rénovations des écoles, en convergence avec le plan de sobriété énergétique.

La commission a permis de mettre en lumière, l'étendue de l'offre des activités apportées par les services culturels, des sports. Cela représente plus de 500 déplacements en bus des écoliers.

2024 verra se concrétiser la création d'un poste de coordonnateur pour les enfants à besoins spécifiques. Il sera chargé de conseiller la collectivité, les équipes et les parents sur le terrain. La prise de fonction est prévue dans les semaines à venir.

P. Cardoit souligne qu'avec les prévisions à la baisse des effectifs en 2024 et les critères appliqués par l'État une fermeture de classe est actée sur le secteur politique de la ville.

L. Roques présente l'action Jeunesse qui en 2023 est repartie dans une nouvelle dynamique.

L'offre à destination des jeunes Marmandais s'est poursuivie et a même progressé.

Deux axes prioritaires ont été fixés à savoir : faire connaître et se faire voir dans cette perspective.

La dénomination de « tempo jeunes » a changé au profit de l'espace jeunes qui comprend le Bureau Information Jeunesse à destination des 10 / 30 ans. L'espace jeunes s'est doté d'un logo, de plaquettes et de différents supports réalisés en partenariat avec le service communication. Par ailleurs, l'accueil jeunes a obtenu un cofinancement de la CAF pour son fonctionnement. Les deux services ont répondu à de nombreux appels à projets. Un nouveau responsable a pris ses fonctions en mars 2023. Ce renforcement de l'équipe a permis d'intensifier les activités de la structure, comme « Rencontre hors les murs » dans les collèges et lycées, participation aux événements du territoire, développement des partenariats avec les services de la ville association ou autre structure.

On constate une augmentation conséquente de la fréquentation en 2024. Ces efforts de développement vont se poursuivre. La demande de renouvellement d'agrément auprès de la DSJES va être présenté au premier semestre et donnera lieu à la signature d'une nouvelle convention pour trois ans. Du côté du Bureau Information Jeunesse, les actions portées autour des chantiers-jeunes, des chantiers-étudiants se sont poursuivis.

Urbance a rencontré encore une fois un vif succès.

Au total, sur l'année 5 412 personnes ont fréquenté la structure. Le nouvel animateur du projet européen prendra ses fonctions en 2024 ce qui permettra de relancer la dynamique autour des projets européens restés en sommeil depuis 2023.

2024 verra également le lancement des cafés partenaires, temps d'échanges entre les différents partenaires de la thématique jeunesse. La commune de Marmande doit signer une convention avec VGA pour le cofinancement d'action au rayonnement.

Concernant leur politique sociale, M. Caruhel explique que la majorité continue ses actions dans le but de favoriser l'accès aux droits pour tous.

Un partenariat avec la Poste est en pourparlers. L'objectif est d'identifier « ces invisibles » qui ne frappent pas à la porte du CCAS.

En 2024, le lien avec les associations sociales et caritatives sera favorisé. M. Caruhel souligne qu'il est nécessaire de travailler conjointement sur l'intervention sociale sur le Marmandais, volonté engagée sur 2024 en complémentarité avec Val de Garonne Agglomération sur la partie Enfance, Petite Enfance.

JC Bourbon présente les objectifs de la majorité en matière de tranquillité publique : une exigence au quotidien.

Depuis le mois de juin 2023, les effectifs de la police municipale sont au complet.

De jeunes policiers municipaux ont été recrutés. Ils sont actuellement en formation. Les locaux de la police municipale ont été aménagés pour favoriser la sécurisation des agents d'accueil qui ne sont désormais plus au contact du public. Les manifestations qui ont ponctué la vie Marmandaise se sont bien passées. La Police Municipale a pu assurer ses fonctions de sécurité et ainsi que la lutte contre l'insécurité routière reconduite en 2024.

Le nombre d'intervention de la Police Municipale augmente de 10 % chaque année depuis 2020 pour arriver cette année à 1450 interventions.

La brigade verte a pris sa place dans le plan propreté en agissant auprès de la population sur trois points particuliers : les dépôts sauvages, les déjections canines et la lutte et la prévention contre le moustique tigre. En 2024, un véhicule de patrouille sera remplacé. Deux nouvelles caméras de vidéosurveillance seront installées dont une au conservatoire (au niveau du tribunal). JC. Bourbon souligne que le stationnement et la verbalisation reste une des missions de la Police Municipale mais n'est pas sa mission prioritaire.

Que ce soit en 2023 ou en 2024, la majorité a pris en compte les difficultés de stationnement par rapport aux travaux. Une forme d'indulgence a été mise en place par rapport au stationnement.

Concernant les espaces publics, A. Pascal souligne que l'année 2023 a été marquée par une série de travaux réalisés en régie à savoir la réalisation des locaux du personnel du golf, les locaux de la police municipale, l'aménagement du pôle social pour un montant total de 196 000 €.

Des toitures ont été révisées pour un montant de 104 000 €.

Parallèlement ont été menés les travaux pour la réalisation du projet participatif n°1, ainsi que le projet n°2 (Le jardin des sources qui est dans sa phase de préparation) et le budget participatif n°3 à savoir le kiosque de Maré.

Les jardins familiaux sont en cours de finition et vont être livrés en fin de semaine.

Il précise que la requalification de l'ilot Espiet est un projet abouti.

Le montant des travaux réalisés dans les écoles s'élève à 230 000 € d'investissement. Il s'agit de travaux d'isolation de la maternelle de Lolya, de faux plafonds de la maternelle du centre, et réfection des WC des écoles Herriot et Jaurès.

Sur la voirie, la mise en accessibilité des boulevards a été réalisée.

L'avenue des martyrs de la résistance a été traitée au niveau de la voirie par le département. Les trottoirs viennent également d'être réalisés. Dans son prolongement, l'avenue du Général Leclerc est en cours de traitement.

L'aménagement de cette année concerne essentiellement le chantier de la place Clémenceau, des rues Charles-de-Gaulle, Boyé et Palais. Le bureau d'études et la partie espaces verts sont sollicités.

Le démarrage des travaux de la voie Intra-quartier a débuté.

Un projet de végétalisation de la place du marché est en cours d'étude et de chiffrage.

Le renouvellement du réseau d'eau pluviales du Général Leclerc est terminé, et celui de la rue du stade en cours. Un diagnostic complet des égouts bâti Boulevard Meyniel a été réalisé. Un fonds de Concours devrait être affecté à ces opérations sur les années à venir. L'engagement des services techniques dans le plan de sobriété énergétique a permis de passer l'ensemble des écoles en leds.

La rénovation du parc se poursuit dans le cadre de la démarche de transition écologique et énergétique qui inclut la rénovation énergétique des bâtiments municipaux.

Les audits énergétiques de 2023 ont été restitués. Un plan pluriannuel d'investissement est en cours d'élaboration. La rénovation énergétique de l'école Édouard Herriot va être engagée. Deux phases sont prévues : la première en 2024 et la seconde en 2025.

D'autres sites sont ciblés pour les années à venir concernant l'installation de photovoltaïque destiné à l'auto consommation. Le premier site retenu est le CTM. L'étude de faisabilité confirme les perspectives de rendement, et d'installation à mettre en œuvre cette année. L'année 2023 a vu se mettre en place un nouveau management des équipes. Cela a débuté par la mise en œuvre du plan propreté.

C. Cillières remercie tous les agents de la collectivité qui œuvrent tous les jours au service des Marmandais. En 2023, l'administration a connu l'installation de nouvelles instances : CST (Comité social territorial), le FSSSCT (Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de conditions de Travail), la CCIP (Commission Consultative Interne des Personnels) ce qui a permis à la majorité de continuer un dialogue social de qualité.

Les élus rencontrent régulièrement les représentants du personnel et dès que cela est nécessaire. En 2024, des rencontres régulières ont permis des résultats concrets concernant notamment la prime de pouvoir d'achat versée en janvier dernier, la révision du RIFSEEP, (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), l'extension des procédures de pré-mandatement, la fin de l'aménagement des accueils du CCAS et de la Police Municipale, et la révision des procédures d'astreinte.

Il explique que l'année 2024 permettra de remettre la direction mutualisée à un niveau de fonctionnement optimal avec des recrutements sur les postes vacants et la fiabilisation de la base de données pour également une automatisation et la sécurisation des tâches.

Pour le service Communication, l'année 2023 fut une année de transition avec le remplacement de la direction et des arrivées au sein du service.

2024 marquera une stabilisation de l'organisation du service avec l'arrivée d'une nouvelle directrice, une meilleure présence sur les réseaux sociaux, une anticipation des campagnes de communication. Une réflexion sur la réactualisation du site est en cours.

Pour l'état civil en 2024 des résultats concrets sont visibles : le rattrapage des retards de traitement des actes, et la réduction des délais de rendez-vous pour les documents d'identité (de 6 mois à 1 ou 2 jours).

Le 9 juin 2024 ont lieu les élections européennes.

Concernant le numérique, la direction systèmes d'information assure le suivi du parc informatique et de la téléphonie, la sécurité.

La stratégie numérique responsable est un projet porté par Val de Garonne Agglomération.

Deux axes vont concerner Marmande :

- La sobriété dans les usages et la politique d'achat écoresponsable
- L'accessibilité pour tous les publics

K. Nosmas souligne que concernant les Finances, l'année 2024 n'est pas en reste, plusieurs actions devraient se concrétiser dans le domaine financier :

- L'achèvement et l'adoption du PPI et de l'analyse financière prospective
- Le partage de la fonction financière va être élargi à d'autres services (pré-mandatement) et l'animateur du réseau va concevoir un document permettant de formaliser le rôle et les missions des référents
- L'adaptation du processus budgétaire aux dispositions de la nouvelle nomenclature comptable « M57 » : délai d'envoi des documents budgétaires aux membres du conseil municipal (12j) ; adoption du principe de « fongibilité des crédits » ;
- La poursuite du travail de suivi de la masse salariale à l'aide d'un outil dédié, mis en service récemment ;
- Un travail de valorisation exhaustive des travaux en régie immobilisés, de manière à identifier et comptabiliser plus fidèlement les investissements produits par les services municipaux ;
- Le lancement des bases d'une comptabilité analytique ;
- La réalisation d'une étude d'optimisation des consommations de fluides, poste identifié comme possible gisement de marges de manœuvres financières.

Plus que jamais, la Direction des Finances assurera son rôle de facilitateur des projets municipaux tout en s'assurant de l'optimisation des ressources dans un mouvement participatif et soucieux de la transition écologique.

M. Calzavara souhaite revenir sur le chiffre de 30 % annoncé concernant l'augmentation de la participation citoyenne. « 30 % de quoi ? ». Elle souligne que l'opposition ne dispose pas d'éléments, de chiffre de départ pour apprécier cela, combien de personnes participent au débat citoyen.

Elle rappelle que lors des tous premiers conseils municipaux, l'opposition avait fait la remarque, la demande concernant le panneau de la mairie de modification, de rajout « Vos élus à la rencontre ... » Elle avait demandé à ce que soit rajouté « vos élus de la Majorité ». M. Le Maire avait assuré que cela serait fait. A ce jour, ce n'est toujours pas fait. Elle ne considère pas cela comme du mépris mais espère qu'il s'agit d'un oubli.

L'opposition aimerait bien savoir quel est l'impact du plan vélo sur la pratique du vélo à Marmande. La majorité dispose-t-elle d'une évaluation chiffrée ? Est-ce que beaucoup plus de Marmandais pratiquent le vélo ? L'opposition ne dispose pas d'éléments en ce sens.

Concernant les programmes immobiliers elle invite la majorité à lire les études faites par Val de Garonne Agglomération où il était précisé qu'il fallait faire revenir des cadres à Marmande.

L'opposition ne voit pas de projet en ce sens.

Elle pense qu'un rapport d'orientations politiques n'est pas simplement un bilan mais une projection.

L'opposition ne voit pas non plus comment la majorité va anticiper la venue de personnes avec des difficultés sociales, surtout que dans les mois qui viennent la collectivité va perdre deux assistantes sociales. Elle souligne que l'on sait combien il est difficile de recruter des assistantes sociales et de les former aux difficultés que rencontrent un CCAS. Elle considère qu'il y a là un véritable souci.

Elle est contente d'entendre que la majorité parle d'indemnisation des commerçants. Elle juge qu'il est impossible de considérer que les commerçants ne fassent pas partie des dégâts collatéraux des travaux. Cela est inacceptable. Il est impossible de se satisfaire humainement de laisser ces personnes qui ont investi avec leurs deniers, qui se sont battus pour Marmande et son attractivité tout perdre et considérer que c'est perdu tant pis

Concernant la tranquillité publique, de 2016 à 2022 elle note une augmentation de 126 % de la délinquance à Marmande. Quelles actions ont été mises ou la majorité a-t-elle mis en œuvre pour endiguer ce fléau ? Qu'est ce qui peut rassurer les concitoyens ?

L'objectif d'une majorité municipale est de trouver des solutions aux problèmes du quotidien des Marmandais et « quid » de la démographie médicale. Elle souligne que trouver un médecin est une des difficultés, un vrai énorme problème. Cela est catastrophique sur Marmande.

Au regard de tous ces problèmes qui ne sont pas évoqués dans ce rapport d'orientations politiques, la majorité ne donne pas de solutions. Il y a « beaucoup de trous dans la raquette ».

V. Pérali souhaite avoir une précision, un bilan concernant la fréquentation des CVCB Avenue des Martyrs de la Résistance par exemple et sur la voie inter-quartiers. La majorité dispose-t-elle de chiffres ? Elle souligne que pour y passer régulièrement elle n'y croise pas beaucoup de vélos. Elle souligne que peut être le flux de voitures freine l'utilisation de ces voies notamment pour les enfants qui veulent aller au collège.

Concernant les îlots de fraîcheur, et notamment la place Clemenceau la majorité envisage-t-elle de couper d'autres arbres autour de cette place ?

Un système de fosse d'implantation est-il prévu pour le remplacement des arbres coupés au niveau des 9 fontaines ?

A cette question, M. Le Maire répond affirmativement.

Elle s'interroge : « Que restera-t-il finalement comme grands arbres puisqu'en fonction de ce qui va être replanté il va quand même y avoir un déficit étant donné qu'il a été annoncé que les deux arbres coupés place de la Mairie ne seraient pas remplacés.

Elle souligne que sur ce projet Clemenceau nous serons en déficit d'arbres. Or en question captation de CO2 et de fraîcheur c'est un potentiel quand même très important.

L'opposition trouve cela timide au niveau de la végétalisation, surtout qu'avec ce système de fosse d'implantation il est possible d'en planter beaucoup plus

Concernant la révision du PLU, même si la majorité est satisfaite du nombre de contrats signés il serait intéressant de faire le constat du nombre de commerces et d'entreprises qui n'ont pas pu s'installer sur Marmande à cause de ce PLU.

L'opposition espère que le nouveau PLU va libérer tout cela.

Elle attire la vigilance sur le nouveau RLP (règlement local de publicité) qui pourrait mettre en concurrence nos entreprises par rapports aux communes voisines adjacentes où le RLP n'est pas mis en place.

Au niveau des équipements sportifs, elle souhaite poser la question de l'entretien de la toiture de la bodéga. A qui revient cet entretien ? La toiture est en effet en très mauvais état. Il y a de la mousse partout. Elle rappelle que le prix de revient de cette bodéga avoisine les 264 000 €.

Concernant les fouilles archéologiques V. Pérali souhaite savoir si la majorité dispose d'une estimation du montant de la prise en charge des frais pour les quatre archéologues qui incombe à la ville.

JL. Dubourg remercie les élus de la majorité pour cette présentation qu'il a écouté avec attention.

Il aurait personnellement souhaité disposer dans ce rapport d'orientations politiques d'une vision pluriannuelle. Il lui semble que ce rapport est un « copier-coller » de celui présenté en 2023 et 2022 avec une superposition pour 2024.

Il considère qu'il s'agit là d'une liste à la Prévert où la totalité des orientations ont été énumérées.

Il n'y voit rien de très innovant et de très pertinent. Aucun projet ne ressort. Il s'agit pour lui d'un compte rendu de la gestion générale de la commune.

Il donne quelques exemples pour étayer son propos.

En matière d'urbanisme la majorité se félicite d'avoir une politique urbaine, de renforcer l'attractivité du centre-ville. Il considère qu'il n'y a aucune proposition concernant l'économie locale ou territoriale. Quelle proposition pour l'emploi derrière tout cela ?

Faire venir du monde c'est important mais il faut par contre attirer de nouvelles entreprises que l'on voit plus aujourd'hui déménager sur d'autres communes.

Il souligne que pour lui le projet CESAme a été un peu « détricoté ». Il souligne que la majorité se réjouit d'avoir vendu une partie un site, d'avoir créé un tiers lieu (qui n'en est pas un pour lui), de la mise en place des campus de formation pour la soudure et chaudronnerie.

Il considère que cela est du déjà fait. Il aurait aimé avoir des propositions avec une vision sur ce qui était envisagé sur le reste du bâtiment.

Quel est le propre projet de la majorité sur le reste de cette zone ?

Il est en est de même pour le sport, la culture. Un bilan a été présenté mais il ne voit pas d'idées innovantes. Des sujets comme les montgolfières, le billard, ont été évoqués dans le rapport, mais pas de propositions concernant l'avenir du sport à Marmande.

Au niveau de la police municipale, la majorité a souligné qu'il y avait davantage de contrôles de vitesse, que des problèmes de délinquance avaient été résolus. Il aurait là aussi voulu voir des propositions sur le devenir, l'avenir de la police municipale marmandaise, pourquoi pas une suggestion de police de nuit.

JL. Dubourg est en attente de toutes ces propositions. Il ne souhaite pas parler de la participation citoyenne et de l'écologie pour ne pas s'agacer.

Il n'y a eu aucun mot sur la rocade sujet qui lui tient à cœur. Il aurait aimé que la majorité parle également des boulevards, du développement économique en partenariat avec VGA. Aucune perspective, idée innovante que ce soit au niveau du sport, de la culture ou autre, rien sur le désert médical, rien sur l'hôpital connaissant les problèmes actuels.

Il est déçu de constater ce manque de propositions dans les orientations politiques de la majorité. Il aurait aimé davantage les lire sur des projets innovants, des projets de développement industriel, économique, sur des infrastructures, sur des projets qui peuvent changer l'attractivité de Marmande et des Marmandais.

En tant que citoyen marmandais ce rapport d'orientations politiques est loin de le convaincre sur l'avenir et ne lui permet pas de constater que Marmande prendra éventuellement un nouvel envol pour 2024,2025 et 2026.

S. Francis remercie les agents pour la réalisation de ses missions, et les élus pour la qualité de leurs présentations. Il souhaite revenir sur deux sujets présentés : la transition écologique et la politique d'aménagement urbain.

Concernant la transition écologique, la majorité présente des actions ponctuelles, de même pour l'aménagement et le réaménagement urbain, le plan vélo, les îlots de fraîcheur.

Il considère que ces actions ne peuvent avoir un intérêt, un sens que si elles s'inscrivent dans une dimension, une vision globale de la ville de demain.

Il explique que par exemple le plan vélo doit être réellement coordonné avec le schéma directeur du plan vélo de Val de Garonne Agglomération avec la création d'une liaison avec les communes limitrophes à Marmande.

Comme l'an dernier lors de la précédente présentation il ne voit pas d'actions en ce sens, pas de coordination des deux plans.

Il s'interroge : « Quels sont les éléments factuels qui vous permettent à la majorité de dire que les CVCB, les fameuses chaussées à voix centrale banalisée, sont des réussites ? »

Pourquoi ne pas avoir intégré le plan vélo dans une étude plus globale du plan de circulation de la ville ? Cela aurait permis d'éviter ces solutions hybrides que sont ces fameuses CVCB.

Concernant la sobriété énergétique, l'opposition a bien noté les efforts réalisés par tous les acteurs, les agents, les associations, les citoyens, les élus mais là aussi il n'y a pas de vision globale de réflexion sur des projets pour réduire la facture énergétique supportés par la collectivité et par conséquent son empreinte environnementale, pas de vision globale de réflexion sur des projets d'investissement, pluriannuel.

Il donne un exemple. La voirie d'une partie de la rue Creuset a été refaite. Pourquoi ne pas en avoir profité pour remplacer le mobilier urbain et notamment l'éclairage public. Cela aurait permis d'éviter de démolir les trottoirs dans quelques mois.

Concernant l'aménagement urbain, lors du précédent ROP, la majorité avait annoncé que l'année 2023 serait dédiée à la poursuite de projets structurants, la réhabilitation des logements et plus particulièrement ceux du centre-ville, à la recherche d'investisseurs privés pour la création de lotissements et ou à la réhabilitation emblématique des logements du centre-ville. Il ajoute qu'une convention a été signée en 2022 avec l'EPF Nouvelle-Aquitaine permettant d'envisager la réhabilitation de friches autour des boulevards. Il s'interroge : « Que s'est-il passé ? »

F. Hay souhaite revenir sur la partie orientations pour l'éducation. Elle remercie Monsieur Cardoit ainsi que tous les élus qui ont participé à ces rapports.

Encore une fois, elle aurait aimé pouvoir échanger sur tous ces sujets présentés, parce qu'elle croit aux regards croisés et aux échanges constructifs.

Elle espère que 2024 sera l'occasion de pouvoir échanger.

Elle a bien compris que la majorité est en accord avec la démocratie participative, que cela leur tient à cœur. Les commissions extra-municipales ont visiblement permis de faire émerger plusieurs sujets de discussion.

Sa question est la suivante : malheureusement dans ces commissions on retrouve à peu près 25 personnes. Si on enlève les élus, les directeurs d'écoles, les enseignants, on constate que cela ne touche pas beaucoup de parents.

Elle demande à la majorité si elle a réfléchi à une communication peut-être un petit peu plus alléchante pour attirer un peu plus de parents.

Elle souligne que c'est au travers de l'écoute, des échanges que l'on peut avancer dans ces commissions extra-municipales.

Elle souligne que la majorité a fait en premier lieu, l'aménagement des écoles en lien avec leur projet de transition écologique. Il y a cependant selon elle d'autres sujets qui pourraient être abordés, comme par exemple les rythmes scolaires, véritable sujet demandé à la fois par les enseignants mais aussi par certains parents.

Elle souhaite savoir quand cette commission aura lieu et encore une fois si l'opposition peut y assister parce qu'il y a beaucoup de choses à dire là-dessus.

Concernant l'inclusion, la décision de la majorité de nommer un coordonnateur pour les élèves aux besoins éducatifs particuliers, est certainement une très sage décision. Mais qu'en est-il du lien avec l'éducation nationale ? Elle précise que prendre en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, demande une sacrée cohérence entre tous les acteurs de la communauté éducative.

Elle ajoute que l'opposition aurait aimé qu'il y ait un petit mot de Monsieur Le Maire pour ces deux classes qui vont fermer. Elle souligne que la ville de Marmande y a échappé en 2023 mais que l'on en est à la cinquième fermeture depuis quatre ans. L'école élémentaire de Lolya élémentaire, la maternelle du centre et aujourd'hui deux écoles qui sont touchées de plein fouet. Les écoles voient leur mixité sociale, fondre comme neige au soleil. Les effectifs chutent. Les difficultés des enseignants mais aussi des enfants qui se retrouvent à faire face à des difficultés à la fois sociales et éducatives.

Un projet ne serait-il pas nécessaire pour palier à tout cela ?

Ces deux écoles sont vraiment particulières parce qu'elles disposent également d'un dispositif ULIS (unité locale d'inclusion scolaire). Cela demande un aménagement particulier pour les enseignants mais aussi pour les enfants. Cela inclut une organisation particulière dans une classe.

Elle interroge la majorité : « Est-ce que repenser la carte scolaire est l'unique solution ? Ne faut-il pas penser un peu plus loin et essayer d'envisager l'avenir différemment ? »

Elle aimerait connaître l'analyse de la majorité concernant cette situation. La diminution des effectifs est effectivement d'ordre démographique sur le département. Marmande est impacté de plein fouet. Ne faut-il pas envisager peut-être un classement en éducation prioritaire ? La ville est déjà classée en quartiers prioritaires politique de la ville. Pourquoi ne pas penser à une création de cité éducative pour répondre aux besoins. Ce sont selon elle des questions à se poser.

Pour répondre aux questions de M. Calzavara, M. Milhac explique que la majorité reçoit régulièrement les commerçants. La communication est quasi quotidienne que ce soit pour la livraison de marchandises, les aménagements, l'accès aux commerces. La majorité souhaite que tout avance.

Il souhaite revenir sur les travaux et plus particulièrement sur les arbres coupés. Il explique que les arbres coupés sont des arbres qui avaient entre 30 et 40 ans, certains beaucoup plus âgés. La coupe des deux arbres le parvis de la mairie était nécessaire, pour des raisons de sécurité. La plantation des arbres des neuf fontaines avait été faite sans la vision qu'ils allaient grossir. Il en est de même sur les boulevards. Tous ces végétaux ont été plantés sans vision globale, des problèmes que cela pouvait poser pour les canalisations, pour les piétons, les poussettes.

La place Clémenceau témoigne de la volonté de la majorité de végétaliser, planter intelligemment. La végétalisation de cette place a été remise à des professionnels.

Concernant l'urbanisme, il rappelle qu'à leur prise de fonctions, le PLU était fini et devait être signé. Après six mois de réflexion la majorité a décidé de le signer malgré certaines carences Il se sont interrogés : « Comment faire pour encadrer les installations des commerciaux avec un PLU très restrictif ? » La majorité a pris la décision de le réviser pour redonner de la cohérence aux installations commerciales.

Par rapport aux remarques de M. Calzavara, M. Milhac rappelle qu'en matière d'immobilier, le rôle de la collectivité est d'être facilitateur, de recevoir les gens, de fournir les indications nécessaires à l'avancement des projets. La municipalité n'a aucun pouvoir de décision à part pouvoir aider, être facilitateur.

S. Chastaing voulait répondre aux questions posées concernant le plan vélo.

Elle rappelle qu'à leur arrivée il y avait assez peu de pistes cyclables à Marmande seulement deux pistes dédiées, celle de la rue Pasteur, et celle du boulevard de la liberté qui n'est pas homologuée. La majorité parlait de à peu près zéro.

Elle souligne que c'est très compliqué d'évaluer ce dispositif. La majorité avait projeté de faire une enquête pour identifier les attentes des Marmandais. Les Marmandais avaient demandé des endroits pour garer leurs vélos. Ce dispositif a été déployé dans tout le centre-

ville et au-delà. Il s'agissait de la priorité. La majorité a veillé à l'élaboration d'arrêtés pour faire du contresens de vélo pour permettre la mise en place de zones 30 et des zones 20, pacifier ainsi la circulation, faire en sorte que les vélos, les voitures, les piétons cohabitent. Cela concerne le programme fixé pour le centre-ville de Marmande.

Pour le reste de la ville, la majorité travaille entièrement avec VGA. L'ensemble du diagnostic a été réalisé et porté par VGA, notamment les liaisons stratégiques de Marmande et des communes alentours (liaisons entre Saint Pardoux, Sainte-Bazille, Virazeil, Beaupuy). La CVCB qui descend de la route de Beaupuy s'inscrit totalement là-dedans. Tout a été complètement pensé, étudié et travaillé avec VGA.

S. Chastaing explique que la majorité a essayé de garder de la cohérence. Le plan de financement de VGA s'élève à 4 millions d'euros pour l'ensemble des communes jusqu'en 2026. Cet argent va permettre à la majorité de déployer des changements. Elle précise que cette somme n'est pas réservée uniquement à la ville de Marmande. D'autres villes ont des projets en particulier Tonneins.

Concernant la question des arbres, S. Chastaing indique que beaucoup d'arbres ont été plantés il y a plus d'une vingtaine d'années. Elle précise qu'il y a 30 ans l'arbre était considéré comme du mobilier urbain. Aujourd'hui ce n'est plus le cas. Il est intégré correctement dans l'espace. C'est ce qui a été fait avec le cèdre situé à côté de l'office de tourisme. Cet arbre était dans un endroit complètement étriqué pas du tout adapté à son volume. La majorité a vraiment voulu conserver cet arbre. Un aménagement qui permettait à la fois de le conserver, de le mettre en valeur a été trouvé. Elle souligne que l'arbre vit avec les humains, il n'est pas du mobilier urbain. Il est important de travailler sur l'utilisation des essences adaptées à la ville, aux changements climatiques. Elle explique qu'il faut peu de temps à un arbre pour pousser s'il est planté dans de bonnes conditions, dans une fosse adaptée avec de la bonne terre. Elle est convaincue que dans cinq ans les arbres auront pris déjà beaucoup d'ampleur. Elle n'est pas inquiète. Il faut juste choisir les bonnes essences, et expliquer cela aux Marmandais avec pédagogie. A un moment donné, l'arbre n'est plus à sa place en ville simplement parce qu'il a mal vieilli.

Concernant les lampadaires, elle explique à S. Francis qu'on ne change en fait que la tête ce qui permet d'avoir un plan Leds à 5000 € par an en moyenne. Elle souligne que s'il fallait changer les lampadaires, cela coûterait une fortune.

D. Dubrana intervient. Il est très content de constater que l'opposition s'intéresse au plan vélo. Il précise que pour obtenir des renseignements ils peuvent s'adresser aux élus concernés, aux délégués mais qu'un seul agent à la ville de Marmande est disposé à leur fournir des informations. Il s'agit de Monsieur Laurent Brosolo chef de projet du plan vélo. Il précise que c'est l'unique personne à la mairie en capacité d'en parler.

Il explique à Madame Calzavara que Marmande est la première ville du département à avoir mis en place les CVCB. Il souligne que même si parfois cela n'est pas compris par la population, les élus de la majorité donnent des explications lors des réunions de quartiers ou même au marché. Les élus font de la pédagogie pour expliquer tout cela. Il fait remarquer à M. Calzavara qu'elle s'attache beaucoup aux chiffres, qu'elle a reproché à Monsieur Sorin l'annonce du chiffre de 30 % d'augmentation pour la participation citoyenne.

Il lui demande de lui rappeler quels étaient les chiffres en 2019 concernant la pratique du vélo. Combien de Marmandais en 2019 se déplaçaient en vélo.

M. Calzavara explique qu'elle pose la question sur l'actuelle situation.

D. Dubrana souligne que M. Calzavara pourra donner ces chiffres au prochain conseil municipal.

M. Calzavara répond qu'elle n'est pas à l'école.

M. Le Maire intervient et rappelle que la règle est de ne pas se couper la parole.

Il explique à Madame Calzavara que Monsieur Didier Dubrana soulignait qu'en 2019 elle était en responsabilité et que par rapport à sa qualité d'élue elle était en capacité de donner des chiffres.

D. Dubrana reprend et précise qu'à leur arrivée, il manquait aujourd'hui des places de parking de stationnement pour les vélos. Les places de stationnement ont été multipliées par cinq. Il souligne que Monsieur Francis a reproché à la majorité un manque de vision globale.

A son arrivée en 2020, rien ne correspondait entre le plan vélo de Marmande et les documents disponibles. La réglementation des arrêtés municipaux concernant la circulation vélo à Marmande a dû être reprise. Un travail constant est mené sur le développement du plan vélo, travail visible avec la mise en place des CVCB rue Robert Creuzet, l'expérimentation des CVCB derrière le super U, les CVCB avenue des Matyrs de la Résistance.

D. Dubrana considère qu'à un moment donné d'un point de vue économique, le vélo prendra la place de la voiture en tant que moyen de déplacement.

C. Sorin explique qu'il n'a jamais parlé de 30 % d'augmentation du taux de la participation citoyenne. Il souligne que la participation dans le cadre du budget participatif est en constante augmentation de plus de 30 %. Il s'agissait du budget participatif et non de la participation citoyenne. Il est doublement étonné puisque comme le dit son collègue Didier Dubrana au début du mandat l'opposition n'a cessé de demander des évaluations. La majorité a mis en place une politique d'évaluation. Un référentiel avec des indicateurs de précision a été établi. Le 4 mai 2023, ce comité d'évaluation s'est réuni. Il était ouvert à l'opposition, d'où son étonnement au vu de la question de Madame Calzavara ce soir.

S. Borderie souhaite apporter une réponse à JL. Dubourg concernant la déviation de Marmande. Elle est effectivement directement concernée en tant que Présidente du Département. Le conseil départemental est en effet maître d'ouvrage et financeur.

Elle entend l'impatience de JL. Dubourg, tout comme celle de d'autres Marmandais, par rapport à la fin de cette déviation.

Elle rappelle qu'il y a une année, elle avait pu faire un point en séance du conseil municipal pour expliquer qu'effectivement une zone Atlas avec de nouvelles règles avait été imposée par l'État les obligeant à attendre 18 mois. Une étude sur l'aménagement est aujourd'hui en cours concernant la partie quartier du Cramat, rue Hélène Boucher. Une dernière réunion importante aura lieu le 20 mars prochain avec les riverains de la rue Gounod. Une question se pose sur le choix de la route, voir si la rocade doit passer au-dessus ou en dessous, à savoir la mise en place d'un rond-point, d'un pont. Les avis sont partagés, 50 % de personnes préfèrent un rond-point d'autres un pont qui passerait sur la rocade.

Cela reste donc à définir. La DUP devrait se faire au premier semestre 2025 et le début des travaux fin 2025. Elle souligne que le calendrier avance, en sachant que lors du dernier conseil départemental, une enveloppe de 450 000 € a été inscrite pour des études complémentaires concernant la déviation de Marmande et de Casteljaloux.

JC Bourbon souligne que la police municipale est exactement la même que sous l'ancienne mandature. Sa mission prioritaire concerne toujours la sécurisation des biens et des personnes. S'agissant de la création d'une police de nuit, il explique que les agents qui travaillent la nuit ne peuvent pas travailler la journée. Dans cette optique, le 012 risque d'exploser.

AL. Gasser utilise régulièrement les CVCB. Elle tient à dire qu'elle s'y sent parfaitement en sécurité. Les automobilistes sont respectueux. Il y a effectivement un petit temps d'adaptation mais tout est sécurisé.

A Le Bris partage le point de vue d'AL. Gasser.

V. Pérali souhaite savoir si les arbres de la rue Abel Boyé seront coupés.

M. Le Maire souligne qu'il a abordé ce point dans son préambule.

JL. Dubourg est surpris des propos de D. Dubrana et de Séverine Chastaing.

Il souligne qu'à chaque fois qu'un problème est soulevé, c'est toujours la faute de l'ancienne mandature. Il considère qu'il faut être respectueux du travail effectué par chacun. L'opposition respecte le travail de la majorité. Il ne supporte pas ce manque de respect.

Il souligne qu'il ne faut pas toujours ramener la faute à l'ancienne mandature, que la majorité a fait en sorte qu'il y ait de meilleures conditions de circulation pour que la pratique du vélo se développe. Il respecte cela.

Concernant l'éducation, P. Cardoit précise que les fermetures de classes ne sont pas des choses imposées par la ville de Marmande. Par rapport à la suggestion de passage en cité éducative, évoquée par Madame Hay, il souligne que la majorité en avait déjà fait la demande. La réponse qui leur a été apportée est qu'il aurait fallu se manifester avant.

« Mais avant c'est quand ? » « A quel moment la demande aurait-elle dû être faite ? » S'agissant du poste de coordonnateur, il souligne que les relations avec l'éducation nationale vont de soi. Il ajoute que la municipalité n'est pas responsable des décisions de l'éducation nationale.

La majorité est obligée de trouver des solutions pour compenser et répondre à cette problématique d'enfants en difficultés.

C. Cillières veut soutenir la position de J.L. Dubourg concernant les critiques des mandatures précédentes et même l'étendre à la mandature en cours.

Il considère que le maire actuel a plus de respect que le précédent. Il invite l'opposition à regarder les vidéos des anciens conseils municipaux.

Concernant l'entretien des équipements sportifs, il souligne que la majorité fait en sorte que le patrimoine soit préservé. Pour les jeux olympiques 2024, il explique qu'aucune collectivité n'a de projet alliant sport et culture de cette envergure. Il a assisté avec A. Le Bris à un échange de musique électronique, échange pour les hymnes...

Il rappelle la manifestation internationale un match de rugby à 13 France / Grèce l'été prochain.

M. Le Maire ne comprend pas les termes de Madame Calzavara quand elle dit que les commerçants sont « des dégâts collatéraux ».

Il souligne que les commerçants étaient une préoccupation de la majorité avant même que les travaux ne démarrent. Il n'a jamais considéré les commerces comme quotité négligeable, il est réactif par rapport à tout cela.

Concernant les deux arbres de la place de la mairie qui ont été coupés, il y a un déplacement du local technique. Il n'est pas possible d'en replanter à cet endroit-là. Les platanes muriers de la rue Abel Boyé seront coupés. Ils sont malades. Ils seront remplacés. La majorité ne sait pas encore par quelle essence. Il souligne que l'on ne sera pas en déficit d'arbres. Concernant les fouilles archéologiques de la place Clemenceau, Monsieur Le Maire ne dispose pas du montant précis des frais pour l'hébergement des archéologues. La majorité a souhaité assumer tout cela pour ne pas ralentir le chantier, le mettre à l'arrêt. Concernant la critique de Monsieur Dubourg qui compare le rapport d'orientations politiques à une liste à la Prévert, il précise qu'il s'agit d'une trajectoire avec des choses qui évoluent. Il rappelle que l'économie est la compétence de Val de Garonne agglomération. Pour les fermetures de classe, il prend l'exemple de la ville de Sainte Bazeille, qui ouvre deux classes aux dépens de la fermeture dans un village voisin.

Pour le CVCB, Monsieur Le Maire souligne que la majorité ne dit pas que c'est la panacée. Cela avait été évoqué sous la mandature précédente. La ville de Marmande avait demandé un avis au département. Il s'agit d'une option réaliste et il trouve cela assez bluffant. Les automobilistes s'adaptent. Il se sent plus en sécurité sur les CVCB que sur le boulevard de la liberté où la voie est trop étroite. Il répète que beaucoup de pédagogie est nécessaire.

Pour les arbres, M. Le Maire ne souhaite pas revenir sur ceux qui avaient été abattus Place du Marché, ceux de la route de Bordeaux, qui n'avaient pas été remplacés.

Il souligne que concernant les arbres il était très surveillé par d'autres élus.

J.L. Dubourg souligne que la majorité ou son successeur sera impactée par le problème des arbres sur les boulevards.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le Rapport sur les Orientations politiques 2024 de la Mairie de Marmande.

Votants : 31 - Abstentions : 05 (CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 26 - Contre : 01 (DUBOURG Jean-Luc) - Pour : 25 - Dossier adopté à la majorité

Dossier n° 3 Débat d'orientations budgétaires 2024

K. Nosmas présente le rapport d'orientation budgétaire. Elle tient à remercier chaque agent du service des finances sans oublier Gwenaëlle Daunis.

Elle rappelle la réglementation.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le vote du budget primitif de l'année doit être précédé par la tenue d'un « débat d'orientation budgétaire », qui repose sur la rédaction préalable d'un « rapport d'orientation budgétaire » (ROB).

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Elle rappelle le contexte économique et le contexte général.

L'élaboration du budget communal pour l'exercice 2024 s'inscrit dans un contexte général particulier. D'une part, l'environnement macroéconomique reste contraint et très incertain. D'autre part, des éléments de temporalité font de l'année à venir un temps fort du mandat. Même si l'inflation semble ralentir par rapport aux niveaux qu'elle a atteints en 2023 – aidée par une relative détente des prix des énergies –, la conjoncture économique générale montre encore des signes de fébrilité. Les conflits armés aux portes de l'Union Européenne et les tensions sociales internes maintiennent une certaine crainte dans l'avenir proche. Ces événements pèsent sur l'activité économique et contraignent l'élaboration des budgets locaux. Quatrième année du mandat, 2024 porte logiquement l'aboutissement des projets les plus lourds, notamment en termes budgétaires. Dans ce contexte, les arbitrages sont d'autant plus difficiles à rendre dans de nombreuses collectivités.

Les plus gros projets, devenus matures, entrent dans leur phase opérationnelle. Ce mouvement trouve logiquement une traduction budgétaire significative sur l'exercice à venir, avec notamment un programme annuel d'investissement d'un niveau exceptionnel.

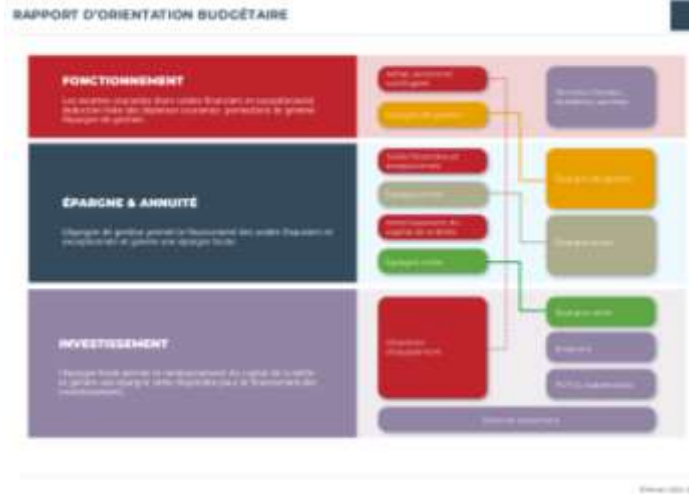
Bien que l'environnement économique global ne soit pas pleinement favorable, ces investissements doivent être réalisés, car nécessaires pour la Ville et ses habitants. Guidée par cette nécessité, la Municipalité s'est donné les moyens de ses ambitions en préparant un contexte budgétaire favorable et en élaborant une stratégie financière à moyen terme. Ainsi, le programme d'investissement élevé de 2024 sera réalisé sur la base d'un autofinancement maximisé et en s'inscrivant dans un plan pluriannuel correspondant à une analyse fine de l'évolution de la situation financière de la Commune.

A cette démarche de pilotage des finances de la Commune est par ailleurs associée une réflexion stratégique relative à la nature des investissements envisagés.

Ainsi, les orientations budgétaires de la Commune répondent à une triple logique :

1. Elles sont fondées sur les ressources disponibles ;
2. Elles s'inscrivent dans la stratégie financière de la collectivité ;
3. Elles servent au développement de projets vertueux.

Forte de l'ancrage de l'exercice 2024 dans cette réflexion financière globale, la Municipalité gagne en lisibilité dans l'orientation qu'elle souhaite donner à son budget : ainsi, l'équilibre devra être réalisé sans appel supplémentaire à la fiscalité, dans un souci maximum d'optimisation des charges. Les investissements seront financés grâce à une CAF nette reconstituée, une ponction sur le fonds de roulement et un recours maximum aux cofinancements. Un emprunt bancaire viendra finaliser l'équilibre à un niveau limitant la progression du stock de dette, soit maximum 2 millions d'euros.



Les recettes réelles de fonctionnement de la Commune devraient atteindre, en 2023, 25 837 700 €, hors recettes des cessions d'immobilisations. Ces recettes ont progressé de 5,78% de 2022 à 2023. En 2023, elles sont issues, à hauteur de 74% des Impôts et taxes, soit un montant de 19 213 700 €. La deuxième source de financement du budget communal est représentée par les dotations et participations, avec un peu moins de 4 750 000 € de recettes, en diminution légère de 0,2%, et représentant une part de 19 % des recettes réelles totales. Avec 1 479 000 € collectés en 2023 et une progression de 21,4% par rapport à 2022, les produits des services représentent 6% des recettes réelles de fonctionnement. Pour l'exercice 2024, les tarifs municipaux progressent de 5%, afin de compenser les effets de l'inflation ces derniers mois. L'évolution des recettes de fonctionnement s'est révélée dynamique sur 2023. Le contexte incitant à la prudence, la prévision pour 2024 devrait marquer le pas pour se situer aux alentours de 25 600 000 €.

Les produits des services sont composés par :- les produits des ventes des prestations liées aux affaires scolaires et périscolaires à hauteur de 461 000 €, soit 31 % du produit des services, en progression de 10,4% en 2023, du à une modification du mode de versement des participations de la CAF et à une bonne fréquentation des restaurants scolaires et des accueils de loisirs périscolaires ;- les produits des ventes de prestations culturelles pour 144 000 € soit 10% du produit des services (+11,9%) ;- les redevances du domaine public, d'un montant de 79 300 €, 5% du produit des services, en progression de 15,2% ; - d'autres produits, représentant une proportion de 52% du produit des services en 2023 et ayant fortement progressé sur cette même année(+31,7%), pour atteindre 771 000 € (586 000 € en 2022) ; cette progression est liée à la hausse des charges supportées par le budget principal pour le compte des budgets annexes, principalement des charges de personnel pour le budget annexe du Comoedia, celui des Energies Renouvelables et celui de CESAmé.

Les impôts et taxes collectés par la Commune sont, pour 74%, représentés par les contributions directes (taxes foncières et taxe d'habitation) ; elles atteignent un montant total de 14 173 000 € en 2023, en progression de 7,3% par rapport à 2022, lié en grande partie à l'importante revalorisation légale des bases appliquée (+7,1%). L'attribution de compensation, versée par l'agglomération, s'élève en 2023 à 3 243 400 €, soit 17% du produit des impôts et taxes, ce qui en fait la deuxième ressource fiscale de la Commune. Elle est réévaluée chaque année en fonction du coût de fonctionnement de la GEPU. Les autres parts des ressources fiscales représentent un montant avoisinant les 1,6 millions d'euros, elles sont issues des taxes assises sur: - les droits de mutation, qui ont connu une forte chute en 2023, -280 000€, pour atteindre 600 000 €- la consommation d'électricité, qui a été particulièrement productive en 2023 (600 000 €), conséquence de la refonte de ses modalités de recouvrement- l'utilisation de supports extérieurs de publicité (267 000 €)- et l'occupation du domaine (115 000 €)Une partie du poste des impôts et taxes est issue du fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC), à hauteur de 218 500 €. Il s'agit d'une part de fiscalité locale reversée en fonction de critères de richesse des territoires. Pour l'exercice 2024, l'incertitude demeure concernant le produit des droits de

mutation, qui reste conditionné à une hypothétique reprise du marché immobilier sur les prochains mois. Concernant les impôt directs locaux, la revalorisation légale est fixée à 3,9%.

Les Dotations et Participations sont composées de trois grandes parts : - la dotation globale de fonctionnement (DGF), elle-même composée de la dotation forfaitaire et des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) ; la DGF représente un peu moins de 50% des ressources des dotations et participations, avec un montant d'environ 2 290 000 € en 2023, en légère progression de 54 000 € par rapport à 2022 ; - les participations, liées aux contributions d'organismes partenaires d'actions ou des services mis en œuvre par la collectivité (990 300 €) ; ces participations ont sensiblement progressé en 2023 (+7,2%) en relation avec des dispositifs de co-financements que les services ont sollicités dans le cadre de la mise en œuvre d'actions particulières ; - les compensations sont liées aux exonérations de taxes foncières décidées par l'Etat. Ces dotations se sont tassées en 2023, avec une régression de 6%, pour atteindre 1 238 000 €, contre 1 317 418 € en 2022. Elles s'étaient révélées dynamiques jusqu'en 2022, dynamique tirée de la réforme de la fiscalité locale instaurée en 2021. Or, cette mesure montre ses limites compensatrices dans la durée, avec une baisse dès cette année. D'autant que la réforme est venue compenser la disparition progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui revêtait, elle, un réel dynamisme... La prudence sera de rigueur en matière de Dotations et Participations au BP 2024. En conséquence, la prévision sur le chapitre 74 avoisine les 4,6 millions d'euros pour 2024, en recul de plus de 100 000 € par rapport au montant réalisé au CA 2023.

Les Dépenses de Fonctionnement recensent principalement les dépenses de personnel (62%), les charges à caractère général (20%) – achats de biens et services – et les autres charges courantes (16%). Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 1,63% en 2023, pour atteindre 23 237 000 €. Les charges générales s'élèvent à 4 750 200 € en 2023, en diminution de 2,9 %. Elles comportent notamment les dépenses en énergie dont les prévisions à la hausse fin 2022 soulevaient quelques inquiétudes. Malgré tout, l'explosion attendue des coûts des énergies a été contenue par diverses mesures, notamment le plan de sobriété adopté par la Commune dès octobre 2022. Par ailleurs, des efforts ont été faits par les services pour limiter la hausse des postes les plus importants tels que les contrats de prestations de services et les honoraires. D'un autre côté, certaines catégories de dépenses ont largement progressé, au premier plan desquelles les assurances, qui sont passées de 155 500 € en 2022 à plus de 230 000 € en 2023 ! Cette évolution avait été prévue, considérant le contexte assuranciel des collectivités territoriales. La masse salariale a progressé de 1,1% en 2023 (159 000 €) ; elle s'établit à 14 342 300 €. Une partie de cette hausse est liée à la revalorisation du point d'indice de 1,5% au 1er juillet 2023. Les autres charges courantes recensent principalement les participations dans les organismes extérieurs et les subventions de fonctionnement versées aux associations. Elles progressent de 8% sur l'exercice 2023. Les charges financières, sans représenter une part majeure des charges de fonctionnement avec 1,37%, progressent de 6,8% en lien notamment avec la mobilisation d'un emprunt en 2023.

Sur l'exercice 2023, les dépenses de personnel ont progressé de 1,12% par rapport à 2022 ; elles s'établissent à 14 342 300 €, premier poste de dépenses de la collectivité. Outre la progression liée au "GVT" – le glissement vieillisse-technicité – la masse salariale 2023 intègre la hausse du point d'indice du traitement des fonctionnaires de 1,5% à partir de juillet 2023. En 2024, la prévision budgétaire pour les dépenses de personnel devra intégrer cette évolution en année pleine. Le GVT est évalué à environ 88500 € pour 2024, au taux de 0,6%. Il conviendra également de prévoir l'augmentation de 5 points d'indice pour l'ensemble des salariés, évaluée à 112 000 € sur l'année. Globalement, la progression de la masse salariale en 2024 devrait avoisiner les 2,5% par rapport au BP 2023. Afin de faire face à la hausse des dépenses de personnels, la collectivité s'est dotée d'un outil lui permettant de mettre en œuvre un véritable pilotage de sa masse salariale, porteuse d'enjeux financiers et sociaux majeurs. A noter que cette acquisition va dans le sens des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Exceptionnellement, en 2023, la Commune a enregistré une dépense en hausse sur la ligne "Autre" (+317%), à hauteur de 230 000 €, comportant notamment le remboursement du filet de sécurité inflation. La Commune restera un partenaire majeur du tissu associatif local en 2024. Le budget consacré à l'attribution des subventions sera stabilisé autour d'1 million

d'euros. La participation au SDIS devrait par ailleurs progresser de plus de 23 000 € pour atteindre 643 000 €.

Le chapitre Atténuation de produits comptabilise les dépenses générées par les dégrèvements de taxes locales décidés par la collectivité. Pour la Commune il s'agit essentiellement de deux types de mesures :

- le dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des jeunes agriculteurs, qui met la Commune à contribution à hauteur de 661€ en 2023;
- le dégrèvement de taxe d'habitation sur les locaux vacants, pour lesquels la Commune a dû abandonner pour 14 988 € de recettes sur l'année passée.

Concernant les recettes d'investissement :

Les recettes mobilisées pour financer le programme d'investissement ont enregistré une part importante de subventions, à hauteur de 512 000 €, en relation avec les investissements réalisés, en légère baisse par rapport à 2022. Ces subventions ne représentent qu'une part des co-financements notifiés ; les restes à réaliser figureront en reports et seront recouverts en 2024, selon le rythme d'avancement des opérations d'investissement. Les recettes d'investissement ont également été abondées par le produit de la cession d'éléments d'actifs, pour un montant relativement limité ; il s'agit principalement d'un hangar situé sur le site CESAme (80 000 €). Le FCTVA a permis de collecter 186 600 €, en lien avec les investissements réalisés deux ans auparavant. Montant qui a connu une forte baisse en 2023, avec une évolution de -45,6%. 1,5 millions d'euros sont issus du recours à l'emprunt, correspondant au montant inscrit au BP. Une partie (500 000 €) avait été souscrite dès septembre 2022, ce qui a permis d'éviter la hausse des taux d'intérêts qui a eu lieu en 2023. Bien que le montant emprunté en 2023 soit supérieur de 500 000 € au montant emprunté en 2022, la part de l'emprunt dans l'ensemble des recettes réelles d'investissement reste sensiblement inchangée à 38% pour 2023 contre 35% en 2022. Les "autres recettes" d'investissement concernent principalement le remboursement des travaux effectués par la Commune pour le compte de l'Agglomération dans le cadre d'opérations réalisées sous mandat de maîtrise d'ouvrage (Faye, Espiet, GEPU, Clemenceau), ainsi que la taxe d'aménagement (161 500 €). Pour 2024, une part importante des recettes d'investissement sera issue des subventions de partenaires, ainsi que de remboursements d'opérations réalisées sous mandat pour le compte de VGA (Clemenceau, GEPU).

Concernant les dépenses d'investissement

En 2023, la Commune a réalisé pour 4 694 300 € de dépenses d'équipement (hors dette), contre 3 730 100 € en 2022. Les principales opérations réalisées sont :

- L'aménagement du Jardin Espiet, pour un montant de 632 000 €
- La requalification des espaces publics en Coeur de Ville : 651 000 €
- Les aménagements réalisés dans le cadre du Budget Participatif n°1 "la Filhole, un lieu de vie pour tous", pour 94 000 €
- Les travaux relatifs à la GEPU : 432 000 €

Toujours en dépenses d'investissement, la Commune a remboursé une partie du capital de ses emprunts, à hauteur d'1,7 millions d'euros, un montant en progression de 100 00 € par rapport à celui de 2022.

Enfin, 658 000 € ont été consacrés au versement de subventions d'investissement :

- l'attribution de compensation à VGA
- l'aide à l'investissement à la CFP
- la participation pour la réhabilitation du Centre d'incendie et de secours au CD47
- la subvention au budget annexe CESAme pour l'aménagement du tiers lieu.

Plusieurs opérations feront l'objet en 2024 d'une gestion en autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP):

- la requalification des espaces publics du Coeur de Ville.
- la rénovation énergétique des bâtiments scolaires
- la rénovation énergétique des autres bâtiments communaux
- le plan leds sur le réseau d'éclairage public
- la révision du PLU

Concernant la dette,

Au 31 décembre 2023, le stock de dette de la Commune s'établit à 17 018 030 €, en diminution par rapport à 2022 (-224 K€). Parallèlement, la capacité de désendettement passe de 11 années en 2022 à 6,5 années en 2023, diminution également liée à la hausse de l'épargne brute. L'encours de dette devrait légèrement progresser en 2024. L'emprunt à réaliser devrait avoisiner 2 000 000 €, un niveau raisonnable, calibré au niveau de l'encours actuel, à la capacité de désendettement et à l'envergure du programme d'investissement. Les investissements engagés devraient être éligibles à des financements bancaires "verts", critérisés et éventuellement assortis d'objectifs d'économies d'énergies. Le recours à ces financements permettrait d'obtenir des conditions de financement plus favorables que sur les marchés classiques.

Au terme de l'exercice 2023, les soldes d'épargne progressent nettement. L'épargne de gestion passe la barre des 3 millions d'euros à 3 040 000 € (+1 105 000 €) ; l'épargne brute s'établit à 2 601 000 € (+1 040 000 € ; +66.6%), quand l'épargne nette atteint 880 000 € (hors travaux en régie), et 1 080 000 € avec les travaux en régie.

En 2023, l'encours de dette de la Commune a été diversifié, avec la souscription d'un emprunt à taux variable "administré", puisqu'il s'agit d'un emprunt indexé sur le taux du Livret A. Stratégie adoptée opportunément au vu du niveau élevé des taux d'intérêts au moment de la souscription de l'emprunt. Le taux d'intérêt moyen de la dette du budget principal est de 1,83% ; 1,85% pour la dette globale consolidée avec les budgets annexes, dont le le capital restant du s'établit à 18 074 817 € au 31 décembre 2023.

M. Figueira présente les budgets annexes.

Le budget du parking souterrain tire habituellement l'essentiel de ses recettes des produits liés à l'activité du service. En 2023, ces recettes se sont élevées à 70 000 €, alors qu'elles ont atteint 76 319 € en 2022. La subvention d'équilibre versée par le budget principal a par conséquent été majorée ; de 60 000 € en 2022, elle est passée à 75 000 € en 2023.

Les dépenses réelles du budget du parking sont représentées par des charges à caractère général – achats de fournitures, de biens et de services – liées à l'activité du service, d'un montant de 35 645 €, ainsi que des dépenses de personnel pour 40 772 €. Les charges à caractère général ont progressé de 25,5%, conséquence notamment du renchérissement des énergies et des produits d'entretiens. En 2023, le budget annexe du parking a réalisé pour 14 962 € de dépenses d'équipement, et a remboursé pour 19 690 € de capital de la dette (hors dépôts et cautionnements). Quelques travaux pourraient être entrepris en 2024 sur les trémies et les cages d'escaliers pour accompagner la réfection des espaces publics sur la place Clemenceau.

Le budget du parc photovoltaïque dégage en 2023 un excédent de plus de 65 000 €, sur la seule contribution de la revente d'énergie produite localement. Le remboursement du capital de la dette est couvert par la dotation aux amortissements, elle est donc autofinancée. Le budget dégage un excédent global de clôture annuel.

100% des recettes réelles de fonctionnement du budget sont constituées par la revente d'électricité produite par le parc photovoltaïque. La recette s'élève en 2023 à 285 000 €, en hausse de 28,8%.

Le budget annexe du Comoedia procure une image fidèle de l'envergure financière de la salle de spectacles, de son financement et des sommes en jeux. Le coût du service est clairement établi ainsi que la proportion prise en charge par chaque partie prenante (usagers, contribuables, partenaires...). Le théâtre reste logiquement très dépendant du financement du budget principal, qui s'est élevé en 2023 à 320 000 €. Un montant similaire sera reconduit pour 2024

Les recettes réelles de fonctionnement du budget du Comoedia sont de quatre types :

- Les produits des services : il s'agit des redevances perçues sur la billetterie et les prestations fournies, d'un montant de 64 000 € en 2023, en forte progression par rapport à 2022 (+49,2%), potentiellement en lien avec la fin des effets du Covid et surtout grâce à une programmation qui a connu un franc succès ;
- Des subventions d'organismes partenaires : Etat, Région, Département, Communes, s'élevant à 36 000 € en 2023, en hausse de 42,2%, grâce notamment à la collecte de cofinancements liés aux projets développés ;
- La subvention d'équilibre versée par le budget principal (320 000 €) ;
- La location de l'équipement, pour 20 000 €.

L'année 2023 a été marquée par l'inauguration du bâtiment administratif réaménagé en tiers lieu sur le site CESAme. Après les démolitions en 2022 et la livraison du tiers lieu en 2023, le projet CESAme se poursuit en 2024 avec le lancement des travaux de réaménagement de la Cité des formations industrielles, plateau technique de travail des métaux de la CFP. L'impact budgétaire de l'avancement du projet en 2024 se traduira par d'importants mouvements en section d'investissement. La conception des aménagements étant achevée, les travaux devraient commencer dans les prochains mois.

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget CESAme sont liées à l'activité du site et à la conduite du projet : aux consommations de fluides (70 000 €) s'ajoute la constitution de provisions à hauteur de 30 000 €. Une Volontaire Territoriale en Administration a été recrutée en 2023 afin d'assurer le suivi du projet. Cet emploi a donné lieu à une dépense de personnel de 27 000 €.

Les recettes réelles d'investissement sont issues des subventions reçues ainsi que d'un emprunt bancaire. En 2023, 645 000 € de subventions ont été recouverts auprès de différents cofinanceurs (Europe, Etat, Région) au vu des travaux réalisés. La Commune a participé à hauteur de 350 000 €. 1 057 000 € de subventions notifiées vont faire l'objet d'un report en recettes d'investissement sur 2024 pour le financement des futurs travaux. Un emprunt d'un montant de 200 000 € a été souscrit pour assurer une part du financement.

Les travaux du tiers lieu ont été réalisés par la SEM 47 pour le compte de la Commune. Ils se sont élevés à 1 504 000 € HT, maîtrise d'œuvre comprise. Les travaux d'aménagement du Campus des formations industrielles devraient s'inscrire dans ce même ordre de grandeur en 2024.

M. Calzavara n'est pas sûre que le rapport d'orientation budgétaire soit lié avec le rapport d'orientation politique. Concernant la vue d'ensemble, elle constate une augmentation des bases et elle précise que nous allons vers l'augmentation de la plupart des tarifs.

Pour elle, la majorité fait payer les contribuables, les citoyens Marmande. Tout le monde passe à la caisse que ce soit par l'augmentation des tarifs ou par la fiscalité. La mairie de Marmande ne protège plus les Marmandais.

Elle considère que l'amélioration des comptes est faible et injuste car c'est en fait le contribuable qui paie. Les indicateurs sont bons.

« Ne serait-il pas le moment de baisser la fiscalité ou d'aider les familles aux plus faibles revenus ? » Elle interroge Monsieur le maire. « Quel est l'objectif de la majorité ? ».

S. Francis a une question concernant l'instauration de l'exonération des propriétés bâties.

La majorité a-t-elle chiffré cette perte de taxe foncière ? Peut-elle fournir le montant de la compensation ?

S. Francis souligne que les impôts et les taxes ont augmenté. L'augmentation est de plus de 7 % et est liée à la revalorisation des bases. Il considère qu'il faut arrêter de dire, de soutenir, que la majorité n'augmente pas les impôts fonciers. L'augmentation des taxes foncières est de plus de 15 %, montant que supportent les propriétaires. Si nous n'avons pas un marché immobilier dynamique, nous devrions voir la taxe foncière augmenter de façon plus significative. Il considère que Marmande est victime des impôts des communes limitrophes. Il souhaite savoir comment la majorité interprète ce manque de dynamisme et ce qu'elle compte faire.

K. Nosmas est très choquée par les propos de Madame Calzavara qui considère que la majorité fait passer le contribuable à la caisse.

Elle interroge Madame Calzavara pour faire revivre Marmande il faut des recettes.

Comment trouver des recettes ?.

Elle souligne que si l'opposition a des leviers, les élus de la majorité sont tous preneurs. Elle souligne à Madame Calzavara qu'elle « dépasse les bornes ».

C. Cillières souligne que sur 4 ans l'évolution de la masse salariale est conforme.

Concernant les remarques de Madame Calzavara, M. Le Maire partage le point de vue de K. Nosmas. Concernant les augmentations, il n'a jamais fait partie de ceux qui disent que les impôts n'augmentent pas. L'augmentation des bases augmente la pression fiscale.

Pourquoi les bases ne sont pas augmentées car elles sont indexées sur l'inflation. Tous les ans, compte tenu de l'augmentation du niveau de l'inflation, les collectivités sont impactées. Dire que la mairie ne protège plus les gens, qu'elle leur fait les poches n'est pas acceptable.

Pour la majorité, il s'agit de maintenir un stock de dette supportable. M. Le maire précise qu'il y a des inégalités fiscales avec le territoire comme l'a dit S. Francis.

L'augmentation des dépenses réelles provient de la fiscalité globale. Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. C'est très raisonnable. La majorité a investi des dépenses d'investissement pour les Marmandais en maîtrisant la part de l'emprunt et avec une recherche active d'obtention de subventions, et une stabilité des taux de fiscalité.

Pour répondre à la prospective, la majorité espère que l'inflation va redescendre. Le pilotage de la masse salariale est maîtrisé. Le recours à l'emprunt est maîtrisé.

Il est attentif aux Marmandais et Marmandaises. Sa priorité est de faire des investissements intelligents et utiles. Concernant les bases fiscales, tout cela est fonction des constructions. La majorité travail à être plus dynamique.

Ce que l'on peut retenir de ce rapport d'orientation budgétaire :

Une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de +5.80% à hauteur de 1.4 million d'euros dont 960 000 euros proviennent de la fiscalité globale (TFB, DMTO, taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité)

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées à +1.63% soit +400000 euros dont celles des charges de personnel à 1.12% soit 159 000 euros et ce malgré l'augmentation du point d'indice et des mesures salariales pour le pouvoir d'achat de nos agents les plus modestes.

Résultat de ces deux points que je viens d'évoquer le redressement très net voir spectaculaire de notre épargne puisque l'épargne brute monte à 2.6 millions d'euros en hausse de 1.1 million d'euros soit +66%, la fameuse CAF nette (qui conditionne notre capacité à investir) gagne elle aussi 1 million d'euro pour s'établir à 1.080 euro soit +1802% ! Ces bons résultats ramènent le ratio épargne brute/recettes réelles à 10.8% ce qui est plus conforme à une ville de notre strate avec des charges de centralité.

Enfin il est à noter le maintien du fond de roulement, malgré un résultat reporté de 2021 à 2022 en baisse de 1 million par rapport à l'année antérieure.

Tout ceci témoigne du redressement de nos finances, fruit du travail fourni depuis 3 ans. Mais nous en reparlerons plus longuement lors du vote du CFU (ancien Compte Administratif)

Pour autant une meilleure santé des finances n'a d'intérêt que si elle est suivie d'investissements. En 2023 l'investissement de notre ville aura progressé de 25% pour monter à 4.6 millions d'euros soit 960000 euros de plus. Vous remarquerez que la hausse des investissements correspond à la hausse des recettes fiscales. Ainsi on peut dire que les recettes fiscales supplémentaires ont en totalité alimenté l'investissement, ce qui est vertueux. Ce bond d'investissement s'est fait tout en maîtrisant la part de l'emprunt (la ville se désendette de 200000 euros sur cet exercice) dans les recettes d'investissement qui sont alimentées par la bonne CAF nette et la recherche active et l'obtention de subventions.

Enfin résultat de la bonne tenue de notre épargne et de la baisse de 200 000 euros du stock de la dette, le ratio de la capacité de désendettement qui était de 11 ans revient à 6.5 ans, ce qui est un bon ratio.

Sur cette base de finances assainies mais qui restent fragiles, nous projetons un budget 2024 exigeant sur le fonctionnement pour être ambitieux sur l'investissement qui sera à un très haut niveau avec entre autre 4 grosses opérations : la requalification du cœur de ville, la rénovation énergétique de l'école Edouard Herriot, la réalisation de la voie inter-quartiers, la GEPU (travaux d'eaux pluviales)

Ce budget sera établi suivant les orientations suivantes :

- 1- Stabilité des taux de fiscalité de la ville de Marmande. Seule l'augmentation des bases décidées par les députés impactera la feuille d'impôts des propriétaires marmandais, comme tous ceux de France d'ailleurs, soit 3.9% *a priori*.
- 2- Poursuivre la reconstitution de la capacité d'autofinancement par une gestion rigoureuse de la section de fonctionnement. A ce titre la mise en place d'outils de pilotage de la masse salariale sera finalisée.
- 3- Poursuivre la recherche acharnée, et l'obtention, de subventions pour les recettes d'investissements
- 4- Porter un haut niveau d'investissements en priorisant ceux qui seront les plus utiles : car vertueux sur les dépenses de fonctionnement en réduisant celles-ci, car s'inscrivant dans la démarche de transition écologique, car participant à l'attractivité de Marmande et à son embellissement. Ils devront amener une véritable plus-value à notre ville et la préparer aux enjeux de demain.

- 5- Le recours à l'emprunt sera maîtrisé à 2 millions d'euros, ce qui amènera une légère progression du stock de dette de 300 000 euros. Ceci restera dans la norme grâce au désendettement de ces dernières années. Nous devons rester vigilants sur le ratio « capacité de désendettement ».
- 6- Pour équilibrer la section investissement un appel raisonnable au fond de roulement sera effectué.
- 7- Enfin la section d'investissement s'inscrira dans le PPI en cours de finalisation, fruit d'une analyse et prospective financières fine à moyen termes

En conclusion, M. Le Maire souligne que les orientations budgétaires de la Commune répondent à une triple logique :

1. Elles sont fondées sur les ressources disponibles
2. Elles s'inscrivent dans la stratégie financière de la collectivité
3. Elles servent au développement de projets vertueux

En conclusion de ces présentations, M. Le Maire souhaite souligner avec fierté que leurs engagements demeurent intacts. La transition écologique et la participation citoyenne demeurent les deux piliers fondamentaux de l'action de la mandature, tout en gardant à l'esprit la nécessité de redresser les comptes de la commune.

Comme le rappelle à juste titre le rapport d'orientations politiques, la majorité souhaite transformer une impérieuse nécessité, en l'occurrence l'écologie, en une chance pour notre territoire. Son ambition est élevée, mais elle reste ancrée dans la réalité, veillant à ne pas compromettre l'avenir financier de la collectivité.

La méthode de la majorité, la participation citoyenne, se présente comme un rempart contre la désunion entre élus et citoyens. Elle incarne la volonté de construire ensemble l'avenir de Marmande.

En regardant en arrière, la majorité héritait de finances en déshérence, d'une organisation en manque de repères et d'un patrimoine quelque peu délabré. Cependant, plutôt que de se laisser décourager par cet héritage, elle le considère comme un défi à relever, une opportunité de bâtir un avenir plus solide pour notre commune en se battant pour son embellissement et sa redynamisation.

Des projets, une équipe dévouée et une méthode axée sur le service à la population sont autant d'atouts que la majorité met résolument au service des Marmandaises et Marmandais.

M. Le Maire souhaite une fois encore présenter tous ses remerciements à tous ses élus qui ont exposé les lignes fortes des politiques voulues par la majorité, ainsi que tous les services sans lesquels ces idées resteraient des vœux pieux. Il les remercie pour leur confiance et leur engagement pour notre belle ville.

Votants : 31 - Abstentions : 04 (CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc) - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à la majorité

Dossier n°4 - Pertes sur créances irrécouvrables – Créances admises en non-valeur

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°5 - Pertes sur créances irrécouvrables – Créances éteintes

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°6 - Candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°7 - Candidature au marché d'achat de Gaz Naturel proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°8 - Mise à disposition d'un agent de la commune de Marmande au profit de la Jeunesse Laïque Républicaine – Section gymnastique

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°9 - Mise à disposition d'un agent de la commune de Marmande au profit de l'Office Marmandais du Sport

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°10 - Mise à disposition d'un agent de la commune de Marmande au profit du club Cycliste Marmande 47

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 11 Mise à disposition d'un agent de la commune de Marmande au profit de Marmande natation

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°12 Protection sociale complémentaire : risque prévoyance

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°13 Adhésion à l'INTERIM TERRITORIAL 47 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°14 Création d'un emploi permanent à temps non complet d'enseignant d'art dramatique au conservatoire

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°15 Application de la hausse de 5 points d'indice au 1er janvier 2024 aux personnels contractuels

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°16 Rénovation énergétique du groupe scolaire Herriot (Avant-Projet Définitif)

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°17 – Vente des parcelles HI n° 235 partie et HI domaine public sises 5 Esplanade Terrasse du Carroussel – Modification de la délibération 2023 D 17 en date du 24 avril 2023

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°18 Subvention de compensation au titre de la mise à disposition d'un agent de la commune de Marmande, au profit de l'association UNION MUSICALE

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°19 Tarification des ateliers théâtre au conservatoire Maurice-Ravel

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°20 Remboursement des recettes affectées par l'annulation du spectacle « Le lac des cygnes » pour raisons médicales invoquées par la Production

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 21 – Détermination du coût annuel de l'élève en école maternelle et élémentaire pour l'année civile 2023

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°22 - Mise à disposition des moyens matériels de la commune au profit des représentants des candidats aux élections européennes de 2024

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Décisions :

- ◆ Décision n° 2024.017 – 18.01.2024 - RÉSIDENCE COLLECTIF MIXERATUM ERGO SUM
- ◆ Décision n° 2024.018 – 22.01.2024 - Association Destination Echange - Fête de la musique
- ◆ Décision n° 2024.019 – 23.01.2024 - Contrat de maintenance et de support de l'application S2low relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- ◆ Décision n° 2024.020 – 23.01.2024 - Contrat de maintenance des Progiciels LogiLibre-EPM et OpenEPM
- ◆ Décision n° 2024.021- 23.01.2024 - Convention de prêt d'un minibus en collaboration avec le CCAS et l'Accueil Jeunes
- ◆ Décision n° 2024.022 – 23.01.2024 - Location d'un mini bus avec la société SUPER U
- ◆ Décision n°2024.023 – 23.01.2024 - Convention d'occupation d'un local Municipal au Complexe Agricole site Espace Expo, entre la Ville de Marmande et l'association « Agir Cancer en Marmandais »
- ◆ Décision n° 2024.024 – 24.01.2024 - Association Bleu Charrette - Marché des Producteurs de Pays
- ◆ Décision n° 2024.025 – 24.02.2024 - Mise à disposition de la salle de l'Espace Exposition au profit de la Croix Rouge
- ◆ Décision n° 2024.026 – 24.01.2024 - CONTRAT DE MAINTENANCE DES ALARMES ANTI-INTRUSION ANNEE 2024 Avec la société ALVIS
- ◆ Décision n° 2024.27 – 24.01.2024 - CONTRAT DE MAINTENANCE DE TELESURVEILLANCE ANNEE 2024 AVEC LA SOCIETE ALVIS
- ◆ Décision n° 2024.028 – 29.01.2024 - Association Goodturn Cycles - Saison Estivale – Loisirs Filhole
- ◆ Décision n° 2024.029 – 29.01.2024 - Association MelyMelo - Marché des Producteurs de Pays
- ◆ Décision n° 2024.030 – 29.01.2024 - Kevin MONNIER - Marché des Producteurs de Pays
- ◆ Décision n° 2024.031 – 30.01.2024 - Mise à disposition de la salle Damouran au profit du Conseil Départemental du Lot et Garonne (Annule et remplace la décision n° 2024.013 pour changement de date)
- ◆ Décision n° 2024.032 – 30.01.2024 - GYROTROT 47 - Saison Estivale – Loisirs Filhole
- ◆ Décision n° 2024.033 – 01.02.2024 - MEDIATION « LA CHASSE »
- ◆ Décision n° 2024.034 – 05.02.2024 - Tarifs restauration scolaire et Centre de Loisirs Associé à l'Ecole (CLAE) (Annule et remplace la décision n°2023.343)
- ◆ Décision n° 2024.035 – 06.02.2024 - Mise à disposition de la Maison de quartier de Beyssac au profit de la CGT CREUZET Aéronautique
- ◆ Décision n° 2024.036 - 06.02.2024 - Exposition Tsagaan Yavaraï, que la route soit blanche du collectif Gigacircus
- ◆ Décision n° 2024.037 – 09.02.2024 - Mise à disposition de la salle de Magdeleine au profit de l'association « REBONDIR 2017 » à titre gratuit
- ◆ Décision n° 2024.038 – 09.02.2024 - Mise à disposition de la Maison de quartier de Beyssac au profit du CLUB DES SUPPORTERS DE L'USM à titre gratuit
- ◆ Décision n° 2024.039 – 12.02.2024 - Mise à disposition de la salle de l'Espace Exposition Complet au profit du Comité Foire Exposition de Marmande

M. Le Maire précise qu'il n'y a aucune question concernant les décisions.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 22 heures 45.

La Secrétaire de séance,
Séverine CHASTAING

Le Maire de Marmande,
Joël HOCQUELET